Chemins de fer-Fin

M. Boulanger demande état sur les milles de— dans chaque province, etc., 64; dépôt, 81.

M. Church demande pour quels passages à niveau on a dépensé des fonds

en 1937; dépôt, 65.

M. Mullins demande le nombre de traverses de— éliminées chaque année depuis 1931, 82; dépôt, 282.

33ème rapport annuel de la Commission des-, 97.

M. Fair demande quelle a été la somme annuelle versée au Canadien-Pacifique et au Canadien-National de 1930 à 1938 pour le transport des matières postales; dépôt, 312.

M. Elliott (Kindersley) demande documents re administration mixte du nouvel hôtel du Canadien-National à Vancouver, 360; dépôt, 406.

Canadien-National:

- Bill No 6, Loi modifiant la loi des chemins de fer de l'Etat; 1ère lecture, 24; 2ème lecture et déféré au comité des chemins de fer, 86; le comité recommande d'abandonner ce bill, 287; le bill est rayé du feuilleton, 322.
- M. Brunelle demande déficits du— pour chaque année de 1927 à 1937, 86; dépôt, 132.
- Rapport des travaux accomplis pour l'embranchement de Senneterre à Rouyn, 94.

Rapport des travaux accomplis au terminus à Montréal, 94.

M. Lalonde demande nombre de milles du— dans chaque province, 94; dépôt, 124.

Ajournement de la Chambre pour discuter une question d'importance nationale, urgente et définie: la mise à pied d'un grand nombre d'ouvriers des ateliers du—; après débat, M. Heaps retire sa motion, 200.

Bill No 17, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les Chemins de fer Nationaux; 1ère lecture, 45; 2ème lecture, comité plénier et 3ème lecture, 91; adopté au Sénat, 134; S.R. 272.

M. Coldwell demande quelle est la dette actuelle du Canadien-National, etc., 216; dépôt, 306.

M. Ferland demande si le— a construit de nouvelles gares depuis 1930, 226; dépôt, 282.

Rapport annuel du-, 230.

Rapport de la société G. A. Touche & Cie sur les comptes du—, 230.

Rapport annuel sur le fonds de garantie du—, 230.

Résolution portant qu'il y a lieu de pourvoir au remboursement d'obligations financières échues, à échoir et rachetables avant échéance du—, et à l'émission de titres garantis par le Dominion du Canada, d'une valeur ne dépassant pas \$200,000,000, pour effectuer ce remboursement, 1ère lecture, 294; 2ème lecture, 297.

Bill No 107, Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, en vue du remboursement d'obligations financières arrivant à échéance et rachetables; 1ère lecture, 298; 2ème lecture et comité plénier, 322; 3ème

lecture, 327; adopté au Sénat, 351; S.R. 372.

Résolution autorisant le— à émettre des titres d'une valeur de \$17,574,233 pour couvrir des dépenses faites, autorisant le cabinet à garantir le principal et l'intérêt de ces titres, etc.; lère lecture, 527; 2ème lecture, 530.